



Organiser un camp hors été

Un camp de plus de 3 nuits

Il est possible d'organiser des camps en dehors des camps d'été, un camp d'automne ou de printemps par exemple.

De la même façon qu'un camp d'été, un camp de plus de trois nuits doit être déclaré auprès de jeunesse et sport et en fait un projet spécifique. Voici donc les étapes à suivre :

Deux mois avant le camp

Signaler à l'équipe salariée l'intention de faire un camp par mail et téléphone.

1 mois et demi avant le camp

Envoyer la partie 1 du dossier de camp à camps@edln.org

1 mois avant le camp

Envoyer la partie 2 du dossier de camp à camps@edln.org

Le dossier de camp est disponible sur le centre de ressources partie « camps d'été ».

Pour valider le départ en camp il faut :

- La déclaration (donnée par les salariés par mail)
- L'accréditation du directeur (donnée par le bureau)
- La validation du bureau pour partir en camp.

Un camp de moins de 3 nuits

Ces camps sont des « mini-camps » ou « weekends » et sont à organiser en autonomie par les groupes locaux. Les RGL sont déclarés directeurs et directrice.

Les groupes locaux en ouverture ne peuvent donc pas organiser de weekends campés tant qu'ils ne sont pas déclarés auprès de jeunesse et sport.